

Communiqué de presse

Nouvelle répartition des actions de la Banque Cantonale du Jura entre les banques cantonales

Porrentruy, le 29 mai 2009 –

Les banques cantonales suisses ont convenu d'une nouvelle répartition entre elles des actions de la Banque Cantonale du Jura qu'elles détiennent.

La participation globale des banques cantonales ne subit aucune modification et représente toujours 31 % du capital-actions de la BCJ.

L'actionnariat sera désormais concentré auprès de sept banques cantonales qui collaborent étroitement avec la BCJ dans différents domaines d'activité, à savoir les cinq banques cantonales romandes ainsi que la Banque Cantonale de Zurich et la Banque Cantonale Bernoise.

Dans ce contexte, la Banque Cantonale Neuchâteloise, la Banque Cantonale de Zurich et la Banque Cantonale Vaudoise détiendront les participations les plus élevées au capital-actions de la BCJ avec respectivement 9,22 %, 7,62 % et 4,84 % alors que les participations individuelles des quatre autres banques cantonales ne dépasseront pas 3 %.

Les transactions seront traitées hors bourse le 2 juin 2009 au prix convenu de CHF 55. -- par action. Ce prix a été fixé à une valeur inférieure à la cotation boursière, car il s'agit de transactions entre banques cantonales et il constitue pour les banques sortantes un doublement de leur mise initiale.

Contact :

Serge Voisard, responsable communication & marketing

Tél. : 032 465 13 68

E-mail : serge.voisard@bcj.ch

Ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse (SIX) afin de respecter les règles de publicité événementielle issues du Règlement de cotation émis par celle-ci.